

**FONDS NATIONAL D'ENTRETEN ROUTIER**

« FONER »

Etablissement public de droit congolais

Créé et régi par la Loi n° 08/006-A du 07 juillet 2008 et  
le Décret n° 08/027 du 24 décembre 2008 tel que modifié et complété à ce jour

Siège social : 10, avenue des Palmiers

KINSHASA/GOMBE

**PROCES-VERBAL N° 005/05/2023  
REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt-trois, le trentième jour du mois de mai, il s'est tenu au siège social du Fonds National d'Entretien Routier, « FONER » en sigle, à Kinshasa, la session ordinaire de son Conseil d'Administration, sous la direction de Monsieur De' Alonzo NGOIE LUBIKA, son Président.

Le Président appelle Madame Alphine DIVOKA MBIYA, Directrice Juridique et du Contentieux du FONER, pour assurer le Secrétariat du Conseil.

Sont présents ou représentés à cette réunion, les Administrateurs dont les noms suivent :

1. Monsieur De' Alonzo NGOIE LUBIKA, Président ;
2. Monsieur Pierre ;
3. Monsieur Denis TSHILOMBO SHAMBVI, Membre ;
4. Monsieur Lazare DAKAHUDYNO WAKALE MINADA, Membre ;
5. Monsieur Justin TULUME, Membre.

Il est noté que l'Administrateur TULUME a émis une procuration en faveur de Monsieur De' Alonzo NGOIE LUBIKA qui le représente valablement.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut siéger valablement.

Aussi, il a été demandé au Secrétaire du Conseil de procéder à la lecture de l'ordre du jour étant donné que le Procès-Verbal N°004/04/2023 a déjà été adopté par les membres.

## ORDRE DU JOUR

Douze points sont inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Suivi de la mise en œuvre des résolutions antérieures du Conseil d'Administration ;
2. Restitution de la mission effectuée dans les provinces du Kasai Oriental et de la Lomami par le Président du Conseil d'Administration et sa délégation ;
3. Mise au point sur l'exécution des travaux d'entretien routier et de protection de la voirie urbaine dans les Provinces du Kasai Oriental et de la Lomami financés par le FONER ;
4. Echanges sur la dénonciation du Député National MEMBA dans le Haut Katanga ;
5. Situation financière de l'Etablissement au 1er trimestre de l'exercice 2023 et perspectives ;
6. Echanges sur le retard de la production et présentation des états financiers du FONER de l'exercice 2022 ;
7. Relevés des décaissements au premier trimestre 2023 relatifs au financement des travaux en faveur des Agences routières et perspectives ;
8. Echanges sur l'application du Décret N°23/14 du 12 Avril 2023 modifiant et complétant le Décret N°013/055 du 13 Décembre 2013 portant statut des mandataires publics ;
9. Proposition d'organisation des missions de surveillance et de contrôle sur l'exécution des travaux de construction et d'entretien routier, deux fois par trimestre sur tout le réseau routier du territoire national, étape par étape ;
10. Echange sur l'installation d'une pointeuse biométrique ;
11. Proposition d'une mission d'Audit Interne sur l'absentéisme et la performance des agents ;
12. Divers.

## Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour par le Secrétaire, les membres du Conseil, à l'unanimité l'ont adopté tel quel.

# I. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

## 1. Suivi de la mise en œuvre des résolutions antérieures du Conseil d'Administration

L'analyse du tableau des résolutions du Conseil d'Administration présentée par le Directeur Général a soulevé les discussions autour des points suivants :

- La mise en place d'une mission de récupération des postes de péage routiers et internationaux des routes non concédées dans les différentes provinces. Le Conseil a donc encouragé la mission du Directeur Général au Katanga pour cet objectif. Ce dernier souhaite effectuer conjointement avec le Conseil d'Administration la même mission en Ituri afin d'obtenir un appui solide et faire front commun pour la récupération des postes de péages dans cette province vu les enjeux politiques.

➤ La communication par la Direction Générale des enveloppes aux Agences routières pour l'établissement des PFR. Il a été en revanche demandé au Conseil d'Administration de saisir le Ministère de tutelle afin de l'informer sur la procédure légale de l'établissement des PFR.

➤ Pour l'acquisition des kits autonomes de péage, il a été convenu en Conseil que le fournisseur soumette une lettre officielle à la Direction Générale définissant les conditions de réalisation de la mission en RDC.

➤ Le rapport d'activités trimestrielles n'étant pas prêt pour sa présentation au Conseil, il a été recommandé d'être analysé à la prochaine session du Conseil qui sera convoquée entre autres à cet effet.

➤ Il a été recommandé également d'impliquer les Administrateurs et les membres du cabinet du PCA dans certaines commissions de travail mises en place par le Directeur Général.

Ce que tous les membres ont agréé.

## Première Résolution

Le Conseil à l'unanimité prend comme résolution chaque point développé ci-dessus.

**2. Restitution de la mission effectuée dans les provinces du Kasai Oriental et de la Lomami par le Président du Conseil d'Administration et sa délégation**

Prenant la parole, le PCA a fait la restitution de la mission effectuée au Kasai Oriental et à Lomami en notant qu'il a été loué dans ces deux provinces le fait de voir pour la première fois le Président du Conseil d'Administration du FONER en mission dans le Grand Kasai depuis sa création.

Il a fait part au Conseil de quelques constats relatifs aux travaux faits par l'Office des Routes qui ne sont pas à la hauteur des fonds reçus ; aux ouvrages de lutte antérosive qui s'arrêtent à mi-chemin à cause de financements partiels ; au bon travail réalisé par l'OD ; aux équipements pour enrôles neufs de l'Office des Routes non utilisés ; aux travaux d'entretien de la route Mbuyi-Mayi-Mwene-Ditu ; aux prestations sur les routes de l'OVDA confiées à l'Office des Routes ; aux réalisées (cas de la Route Tshiala), etc. Les détails de ces constats sont dans le rapport de cette mission remis aux Administrateurs.

Cependant, un constat amer a été fait également au sujet de l'utilisation du personnel au niveau de la Direction Provinciale du FONER. C'est ainsi que le PCA invite la Direction Générale à la régularisation de tous ces cas litigieux et recommande que les recrutements des agents se fassent localement à l'instar des autres provinces.

En ce qui concerne la gestion des activités de péage dans la province, il a recommandé que le FONER puisse changer sa méthode de gestion des péages en les numérisant et les digitalisant pour éviter la fraude. Il a enfin émis le vœu de voir le FONER contacter la Direction Générale de l'Office des Routes pour s'enquérir de la situation du concasseur et de l'usine pour enrôles de l'Office des Routes dont le coût de remise en service est estimé à 350.000 USD par la Direction provinciale OR.

**Deuxième résolution**

Le Conseil d'Administration à l'unanimité recommande de :

- Initier une mission technique mixte (OR-FONER) au Kasai Oriental pour faire des études d'exploitation du concasseur et de l'usine pour enrobés appartenant à l'Office des Routes dont le coût de mise en fonctionnement est estimé à 350.000 USD et voir les possibilités pour le FONER de les financer ;
- Prendre des dispositions pour régler la situation des agents d'appoint utilisés en province pendant plusieurs années sans contrat en bonne et due forme et dont les cas ont été traités en Conseil.

**3. Mise au point sur l'exécution des travaux d'entretien routier et de protection de la voirie urbaine dans les Provinces du Kasai Oriental et de la Lomami financés par le FONER**

A l'analyse du point 2 précédent, le Conseil d'Administration souhaite que le FONER mette tout en place pour désenclaver ces deux provinces et les connecter à d'autres provinces voisines en rendant les routes praticables. Pour ce faire, les provinces concernées devraient discuter avec l'Office des Routes pour l'inscription de leurs priorités dans le programme d'entretien routier 2024.

A cet effet, le PCA a peint un tableau sombre de la situation des infrastructures routières dans les deux provinces et a relevé les différents problèmes rencontrés avec les Agences routières et le BTC pour la réalisation des travaux notamment :

- Le non-financement à 100% par le FONER des ouvrages anti-érosifs les laissant à l'arrêt pendant longtemps, tout en les exposant à des dégradations et occasionnant, à la reprise des travaux, des coûts additionnels énormes non budgétisés au départ ;
- Le manque d'efficacité du BTC qui n'a pas les moyens de sa politique dans cette zone, les fonds leur alloués à travers leur Direction Générale à Kinshasa, étant consommés sur place ;
- La production des faux rapports par l'OVDA afin d'obtenir paiement du FONER sur des travaux partiellement ou totalement non réalisés

Tous les faits constatés lors de la mission ont été portés à la connaissance de la Direction Générale du FONER et différents documents apportés à cet effet lui ont été transmis pour examen.

*[Signature]*

En réaction à la mise au point du PCA, le Directeur Général résume les problèmes évoqués par la réalisation de certains travaux de lutte antérosive (construction des collecteurs et/ou glissières) par les agences routières sans atteindre le point d'équilibre ou l'exutoire, exposant ainsi les ouvrages déjà construits à des dégradations et occasionnant des travaux additionnels avec augmentation des coûts initiaux des projets.

Pour ce faire, il faudra soit : (i) exhorter le BTC et les agences routières à transmettre au FONER et à temps utile, le rapport de contrôle des travaux exécutés à hauteur de 30% pour permettre le décaissement de la 2<sup>ème</sup> tranche de financement, et ne pas attendre de consommer la totalité de la 1<sup>ère</sup> tranche de 50% perçue avant de saisir le FONER pour solliciter le paiement du solde de 50% restant, (ii) décaisser exceptionnellement la totalité du montant sollicité pour permettre l'exécution des travaux sans interruption, lorsque ces derniers sont exécutés pendant la saison des pluies.

### Troisième Résolution

Le Conseil à l'unanimité prend comme résolution les points suivants :  
➤ Veiller à ce que la prise en charge par les Agences routières de routes de ces deux provinces pour leur désenclavement soit effective dans le PFR 2024 ;  
➤ Exiger du BTC les états d'avancement des travaux en vue de payer les tranches restantes des financements des projets ayant déjà reçu des décaissements initiaux pour permettre leur finalisation et pour ainsi éviter des chantiers inachevés ;  
➤ Approfondir la question du BTC et y apporter des solutions ;  
➤ Examiner le rapport de mission fourni par le Conseil et tous les autres documents afin de prendre des décisions.

### 4. Echanges sur la dénonciation du Député National MEMBA EBBENGA sur les fraudes massives enregistrées dans le Lualaba et dans le Haut Katanga

Après la lecture de la correspondance de dénonciation du Député National MEMBA EBBENGA, le Directeur Général a fait savoir au Conseil, qu'après vérification, un premier rapport reçu du Directeur Provincial de Grand Katanga affirme que la fraude existe mais les chiffres avancés par l'Honorable Député sont probablement exagérés.

87

87

87

Une mission conjointe, Assemblée Nationale et FONER sera organisée dans le Lualaba dans les prochains jours pour élucider la question et apporter la solution à tous les problèmes que cette fraude pose. Il sied tout de même de préciser que ces faits reprochés se passent sur des routes concédées dont les postes de péage et pesage ne relèvent pas du FONER.

#### Quatrième Résolution

Le Conseil approuve l'organisation d'une mission dans le Lualaba afin d'apporter la lumière à ce dossier.

#### 5. Situation financière de l'Etablissement au 1er trimestre de l'exercice 2023 et perspectives

A la demande du Directeur Général qui revient de trois semaines de congé maladie, le Conseil a reporté l'analyse de ce point à la prochaine session du Conseil étant donné le retard dans la finalisation du rapport d'activités trimestrielles du FONER. Toutefois, il a été recommandé au Directeur Général de fournir les détails des ressources mobilisées par nature, par province et les comparer avec les prévisions budgétaires.

#### 6. Echanges sur le retard de la production et présentation des états financiers du FONER de l'exercice 2022.

Ce point de l'ordre du jour a été reporté à la prochaine session du Conseil pour la même raison que ci-dessus au point précédent.

#### 7. Relevés des décaissements au 1er trimestre 2023 relatifs au financement des travaux en faveur des Agences et perspectives

Ce point de l'ordre du jour a également été reporté à la prochaine session du Conseil pour la même raison avancée au point 6 ci-dessus.

#### 8. Echanges sur l'application du Décret N°23/14B du 12 Avril 2023 modifiant et complétant le Décret N°013/055 du 13 Décembre 2013 portant statut des mandataires publics

Il a été procédé à la lecture du Décret N°23/14B du 12 Avril 2023 afin d'avoir la même compréhension du texte et proposer au Ministre de tutelle les recommandations du Conseil pour son applicabilité.

De cette lecture, il a été noté l'absence des mesures d'exécution dudit Décret qui devraient être prises par un second Décret du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Cependant, tenant compte de la recommandation du Ministre de tutelle dans sa lettre de transmission au Directeur Général de mettre aussitôt en exécution le Décret publié, il a donc été convenu que ce dernier puisse répondre à l'autorité de tutelle en lui soumettant les différentes propositions de rémunération de tous les mandataires telles qu'arrêtées dans la présente réunion.

Aussi, le Conseil recommande de joindre à l'annexe du PV de la présente réunion un tableau présentant les propositions de rémunérations des mandataires actifs et non actifs du FONER telles qu'arrêtées par le Conseil. Le Directeur Général a proposé au conseil de confirmer les propositions que l'ancienne Direction Générale du FONER avait transmises à la commission qui siègeait à la Primature sur les rémunérations et avantages des mandataires. Le Conseil a estimé que ces propositions devraient être actualisées.

### Cinquième Résolution

Le Conseil à l'unanimité adopte la démarche proposée ci-dessus et agréé le tableau joint à l'annexe.

9. Proposition d'organisation des missions de surveillance et de contrôle sur l'exécution des travaux de construction et d'entretien routier, deux fois par trimestre sur tout le réseau routier du territoire national

Compte tenu de l'inefficacité du BTC à produire des rapports fiables sur la quantité et la qualité des travaux exécutés par les Agences routières sur financements du FONER, il a été recommandé que le Conseil d'Administration organise des missions d'itinérance afin de s'enquérir de l'exécution des travaux à hauteur desdits financements.



Echange sur l'installation d'une pointeuse biométrique

10.

Dans le souci de rappeler le devoir de redevabilité de chaque agent congolais, le Conseil préconise la mise en place des outils de contrôle des présences et rendements dans tous les bureaux FONER (siège et provinces) tels que les pointeuses, caméras, autorisations de sortie, ... afin de s'assurer de leur redevabilité.

Sixième Résolution

Le Conseil préconise la mise en place des caméras et des pointeuses dans les bureaux du FONER à Kinshasa et en provinces afin de contrôler les présences des agents et leur performance.

Proposition d'une mission d'Audit Interne sur l'absentéisme et la performance des agents

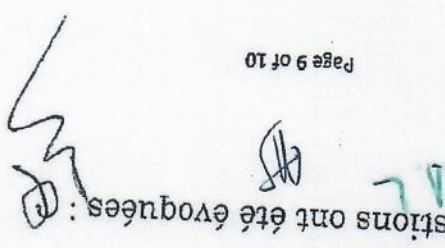
11.

Au regard du point 10 développé ci-haut, le Conseil d'Administration préconise à la Direction Générale un audit interne afin d'établir les causes d'absentéisme des agents et les combattre.

Le Directeur Général a affirmé qu'un audit organisationnel a été initié afin de mettre en place des procédures pour une bonne organisation et fonctionnement de chaque direction et aussi de fournir des outils de bonne gestion à la Direction Générale. Un système d'évaluation de performance est en cours de mise en place. Il est également envisagé d'envoyer l'agent chargé de la formation et du développement des compétences en formation sur les procédures de gestion des performances.

A ce propos, le Conseil a souhaité avoir plus d'éclaircissements sur les conditions d'exécution dudit audit et sollicite si possible voir le contrat signé avec le Consultant.

12. Divers

Lors des divers, trois questions ont été évoquées: 

Noms	Qualité	Signature
De'Alonzo NGOIE LUBIKA	Président	
Pierre BUNDOKI NDONGALA	Directeur Général	
Denis TSHILOMBO SHAMBURI	Membre	
Lazare DAKAHUDYNO WAKALE MINADA	Membre	
Justin TULUME	Membre	

Les Membres du Conseil d'Administration

Commencée à 10h15, la Réunion du Conseil a été clôturée à 16h40.

- L'Invitation de la Commission ATI-NTIC de l'Assemblée Nationale : le Directeur Général a assuré le Conseil de la bonne gestion de ce dossier par le Comité de Direction du FONER ;
- Le sit-in organisé par les anciens agents de postes de péage du Nord Kivu dans les bureaux du FONER à Goma : le Directeur Général a annoncé au Conseil la descente d'une mission à Goma afin de résoudre la crise. Il sied de préciser tout de même que dans le protocole signé avec la Province au moment de la remise de la gestion des postes de péage à la province, il était prévu que la Province conserve ce personnel ;
- La poursuite du processus des élections syndicales depuis sa suspension : le Directeur Général a affirmé que le FONER est en attente de la désignation d'un Inspecteur de Travail selon la recommandation de Madame la Ministre d'Etat, Ministre de TPS pour la continuité du processus des élections.
- Cas des prestataires PME qui perçoivent les fonds de la part des agences routières pour les marchés qui leur sont attribués sans travailler : le Directeur Général a demandé qu'on lui transmette les cas identifiés pour les vérifications nécessaires sur ces cas et faire rapport au Conseil.

**PROPOSITIONS DES DROITS ET AVANTAGES SOCIAUX DES MANDATAIRES PUBLICS DU FONER**  
**DECOULANT DU DECRET N°23/14B DU 12 AVRIL 2023**

N°	Droits et avantages sociaux	Mandataires actifs		Mandataires non actif		Observations
		Mandataire semi actif PCA	DG	DGA	Administrateurs s	
1	Rémunération de base		30.000 USD	25.000 USD		
2	Indemnités mensuelles	20.000 USD				
3	Allocations fixes					
4	Logement	6.500 USD	6.500 USD	4.500 USD	12.000 USD	12.000 USD
5	Allocations familiales		5.500 USD	4.500 USD		
	<b>Total rémunération mensuelle nette</b>	<b>26.500 USD</b>	<b>42.000 USD</b>	<b>34.000 USD</b>	<b>12.000 USD</b>	<b>12.000 USD</b>

- (1) Les frais de représentations des mandataires actifs sont fixés à 10.000 USD pour le Directeur Général et 7.000 USD pour le Directeur Général Adjoint et sont dus en cas de mission de service à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.
- (2) Les frais de fonctionnement mensuels du Conseil d'Administration sont calculés sur le budget de fonctionnement annuel du FONER.
- (3) Les autres avantages des Mandataires publics semi actif et non actifs (frais de mission, frais funéraires, soins médicaux) correspondent à ceux du Directeur Général, en ce qui concerne le PCA, ainsi que du Directeur Général Adjoint, en ce qui concerne les Mandataires non actifs.

17